



COMMUNE D'ANNIVIERS

M I S E S A L ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

L'administration communale soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Fischbacher Alfred et Monika pour la construction d'une annexe au chalet, parcelle 3275, folio 13, zone d'habitations collectives 0.60, située au lieu dit « Mission » à Mission – coordonnées 2'611'879 / 1'115'295

Pierre-Antoine Quinodoz et Karim Vouilloz pour la construction d'une résidence affectée à l'hébergement touristique qualifié, parcelle 1490, folio 12, propriété de Kittel Urbain, zone résidentielle H70, située au lieu dit « Les Tsatélets » à St-Luc – coordonnées 2'611'920 / 1'118'860

Atelier 3961 par Kévin Epiney architecte Sàrl pour la transformation d'une grange, caractéristique du site, en habitation et installation d'une pompe à chaleur, parcelles 195 et 196, folio 1, propriété de Maigné Carole, zone centre du village, situées au lieu dit « Le Village » à Vissoie – coordonnées 2'611'472 / 1'118'130

Kévin Epiney architecte Sàrl pour la transformation d'un bureau en studio, parcelle 269, folio 1, propriété d'Epiney Alcide, Bourdmone Séverine, Genoud Maryvonne et Constantin Annick, zone centre du village, située au lieu dit « Le Village » à Vissoie – coordonnées 2'611'356 / 1'118'168

Frily Fanny et Kévin pour la construction d'un chalet en résidence principale, parcelle 5242, folio 5, propriété de Frily Kévin, zone d'habitations individuelles H40, située au lieu dit « Tsamplan » à Niouc – coordonnées 2'608'600 / 1'124'690

Atelier 3961 par Kévin Epiney architecte Sàrl pour la transformation d'un chalet, la construction d'un couvert et la pose de panneaux solaires photovoltaïques, parcelles 477 et 478, folio 3, propriété de Florey Viret Mélanie et Viret David, zone d'habitation H70, situées au lieu dit « Les Bolinzières » à Vissoie – coordonnées 2'611'643 / 1'118'192. Projet en dérogation à l'article 63 du Règlement communal des constructions et des zones de Vissoie « Orientation des bâtiments ».

Wahli Bernard par Jean Kittel & Cie SA pour la modification du projet autorisé le 28 juillet 2020 – construction d'un mur de soutènement et l'agrandissement d'un balcon, parcelle 1873, folio 14, propriété de Wahli Liliane et Bernard, zone résidentielle H70, située au lieu dit « La Pra » à St-Luc – coordonnées 2'611'750 / 1'119'145

Theytaz Philippe par Gasser Siggen architectes SA pour la rénovation et l'agrandissement d'une habitation, parcelle 24, folio 1, propriété de Theytaz Philippe, zone d'habitation collective de Zinal 0.80, située au lieu dit « Zinal » à Zinal – coordonnées 2'614'466 / 1'109'510

Kummer Patrick pour l'agrandissement d'un atelier, parcelle 2900, folio 13, propriété de Kummer Laurence et Patrick, zone d'habitations individuelles 0.30, située au lieu dit « Lozier » à Ayer – coordonnées 2'611'812 / 1'117'218

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelêts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Anniviers, le 24 décembre 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE